

CFPE

Concertation et Facilitation
de Projets Environnementaux

Compte-rendu - Atelier I

Découverte du projet

Projet éolien de Marnes

I. Préambule

ENERTRAG¹ travaille à la réalisation d’un projet de parc éolien sur le territoire des communes de MARNES et d’AIRVAULT dans le département des Deux-Sèvres.

ENERTRAG est un groupe industriel allemand familial, spécialisé dans la production d’électricité, uniquement à partir de sources renouvelables. Il est présent sur l’ensemble du cycle de vie d’un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis trouve les machines les plus adaptées du marché pour produire l’électricité. Il réalise ensuite la maîtrise d’œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d’exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d’une de leurs bases de maintenance réparties sur l’ensemble du pays. Puis, il assure son démantèlement.

Localement, il mène des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

II. La concertation du projet de Marnes

II.1 : Une concertation en trois temps

Sur le projet du parc éolien de Marnes, ENERTRAG a mandaté le cabinet de concertation CFPE pour animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d’étude du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

ENERTRAG et CFPE ont convenu d’une concertation en trois temps :

- Une phase d’écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au futur parc éolien, qu’elles soient en faveur ou qu’elles s’opposent au projet ou

¹ Également nommée le porteur de projet ou le développeur dans la suite de ce document.

à l’énergie éolienne. Ainsi, CFPE est intervenue sur le territoire depuis la fin du mois de juin 2021 jusqu’à la fin du mois de novembre. Elle a échangé avec une quarantaine de personnes (hors des deux permanences publiques).

- Associée à une phase de concertation, constitué d’au moins 4 ateliers, ouverts à un groupe de 15 personnes, représentatives du territoire (élus, présidents d’association, riverains, exploitants, propriétaires, etc.) et rencontrées au cours de la phase « d’écoute du territoire ».

Le premier atelier sur le thème « *Découverte du projet* » s’est tenu avec ce groupe de concertation le mercredi 26 janvier 2022, objet du présent compte-rendu.

Les trois autres ateliers devaient se tenir avant la fin du mois de juin 2022 et auraient eu pour thème « *Connaissance du territoire* », « *Implantation* » et « *Restitution et Mesures d’accompagnement* ».

En parallèle des ateliers de concertation, une série de permanences d’information ouvertes à tous les habitants auraient été mises en place pour suivre les avancées du projet et de la concertation.

A noter que l’information relative au projet est maintenue via les bulletins d’information et le site internet reprenant l’ensemble des documents de la concertation : bulletins d’information, comptes rendus d’ateliers et de permanence etc… .

- Suivie d’une phase de restitution à travers un bilan de concertation reprenant tous les apports des ateliers dans la définition du projet.

II.2 : La constitution du groupe de concertation

Les personnes invitées à participer à ce groupe de concertation sont proposées par le cabinet CFPE et choisies par le porteur de projet et la maire de Marnes.

Le groupe de concertation est alors constitué des personnes suivantes :

□ Elus de MARNES :

- ✧ Angélique DESVIGNES – maire de Marnes ;
- ✧ Germain GIROUARD – 1^{er} adjoint au conseil municipal de Marnes & Président de l’association de chasse de Marnes ;
- ✧ Pierre BIGOT – Conseiller municipal et ancien maire de Marnes ;
- ✧ Grégoire AUGERON – Conseiller municipal et propriétaire d’un gîte ;
- ✧ Michel DROMART – Conseiller municipal & habitant le hameau de Lion de Marnes ;

□ Elus d’AIRVAULT :

- ✧ Olivier FOUILLET – maire d’AIRVAULT & Président de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet & Conseiller départemental des Deux-Sèvres ;

□ Associations :

- ✧ Mireille REAU, Président de l’association « Florilège » ;
- ✧ Nicole GUILBOT, Co-Présidente de l’association « Amitié Marnoise » ;
- ✧ Michel CLAIRAND – Membre de l’association « *Amis de l’Abbatiale de St-Jouin* » ;

□ Exploitant agricole :

- ✧ Emmanuel BAYON, exploitant agricole sur le territoire ;
- ✧ Didier PLUMEREAU, exploitant du territoire & habitant le hameau « La Pinatterie »

□ Habitants et/ou riverains :

- ✧ Jean-Michel BRECHET – riverain au projet ;
- ✧ Delphine CLAIVILLE, riveraine au projet ;
- ✧ Wilfried MARILLEAUX, riverain au projet
- ✧ Hilaire HERBERT – riverain au projet.

III. L’atelier « Découverte du Projet »

III.1 Introduction

L’atelier « *Découverte du projet* » s’est déroulé le mercredi 26 février 2022 à 19h00 dans la salle des fêtes de Marnes. Les objectifs de ce premier atelier sont ;

- De présenter les sociétés Enertrag et CFPE ;
- De partager la démarche et l’organisation de la concertation et communication tout au long du développement du projet ;
- De présenter l’état d’avancement du projet et le calendrier
- Ecouter et répondre aux questions des participants à propos du projet et de l’éolien en général.

Les membres du groupe de concertation sont avertis de l’atelier par un courrier électronique douze jours avant sa tenue. Sur cette invitation il est indiqué ;

- La date, l’heure et le lieu de l’atelier,
- Le protocole sanitaire mise en œuvre.

Et précise que cette invitation est nominative et non cessible.

Certains membres du groupe ne possédant pas d’adresse email sont avertis par appel téléphonique.

Sont absents et excusés :

- Olivier FOUILLET,
- Michel CLAIRAND,
- Emmanuel BAYON.

Le porteur de projet, ENERTRAG, participe également à cet atelier. Il est représenté par :

- Marie RICH - Responsable du projet éolien de Marnes ;
- Paul RICOSSÉ – Chargé de concertation et de dialogue territorial.

La réunion est animée par Delphine CLAUX et Carole DELESSE, facilitateur et médiateur environnemental du cabinet CFPE.

III.2 Le déroulement de l’atelier

L’atelier devait se dérouler en quatre temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l’atelier ;
- ③ Echanges entre les participants, le porteur de projets et les animateurs ;
- ④ Clôture de l’atelier.

III.2.1 - Accueil des participants

L’accueil des participants se fait dans des conditions difficiles.

Le 24 janvier 2022, deux jours avant l’atelier, un article publié dans l’Ouest France (cf. Annexe I) indique que « *des habitants de Marnes et ses environs, près de Thouars, manifesteront devant la salle des fêtes communale où se tient la rencontre.* » Cet article laisse entendre que l’atelier est ouvert à l’ensemble de la population ce qui n’est pas le cas.

Le jour de l’atelier, à son arrivée, le premier participant du groupe de concertation arrive avec une dizaine de personnes derrière lui. Ces personnes disposent de banderoles et disent venir pour la réunion. Malgré le rappel du cadre : l’atelier est ouvert à un groupe de personnes représentant le territoire, qu’il soit pour ou contre le projet, cet invité de l’atelier refuse le cadre et exprime avec force « *Moi je suis invité et ces personnes viennent avec moi* ».

Ces personnes investissent la cour donnant accès à la salle des fêtes, suivi d’autres personnes qui arrivent par petit groupe de 3 à 4 personnes. Au total, environ 40 personnes sont présentes dans la cour et viennent essentiellement de territoires riverains des Deux-Sèvres ou de la Vienne.

Des banderoles sont disposées dans la cour et une grande banderole verte, s’opposant à l’implantation d’éoliennes, est érigée au droit de la porte d’entrée – interdisant tout accès aux participants. Certaines banderoles sont relatives à la protection de l’outarde alors que d’autres banderoles contestent l’implantation d’éoliennes sur les territoires.

Les personnes, manifestant, indiquent leur volonté de participer à cet atelier et ne comprennent pas pourquoi ce dernier est réservé à un groupe restreint. Ils expriment que « *s’ils ne peuvent pas participer à cet atelier, ils feront tout pour nuire à cet atelier et ils empêcheront les participants d’accéder à la salle* ».

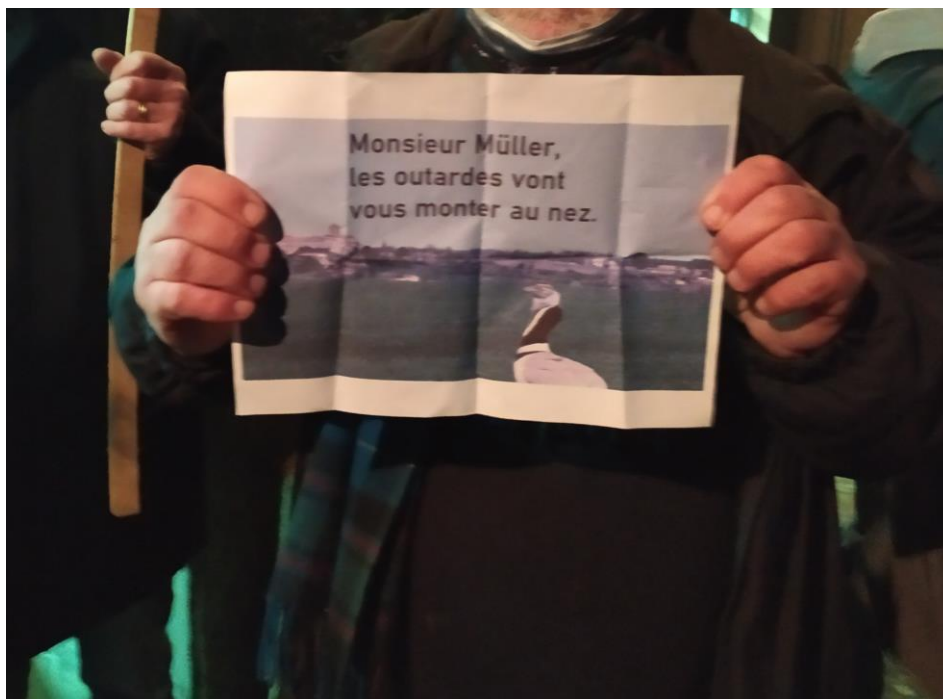


Figure 1 : Illustration de quelques banderoles ou affiches

Les personnes contestataires du projet ou de l’éolien en général se disposent sur les autres entrées possibles à la salle des fêtes avec l’intention de bloquer l’entrée des membres du groupe de concertation.

Ces derniers entrent de manière individuelle ou en petit groupe dans la salle des fêtes, accompagnés des médiateurs ou du porteur de projet. Ainsi, ils sont 10 à être à l’intérieur de la salle alors que 2 autres sont à l’extérieur et ne souhaitent pas rentrer sans être accompagné de tous les personnes dehors.

Certaines personnes extérieures au groupe cherchent à rentrer de force dans la salle des fêtes, blessant ainsi la responsable du projet à la main alors en résistance et abîmant la porte de la salle des fêtes communale.

A noter qu’à l’extérieur sont également présents :

- La gendarmerie, arrivant très rapidement sur les lieux après l’arrivée des personnes qui manifestent ;
- 3 journalistes donnant une interview avec un membre du groupe de concertation.

Les participants à l’atelier, entrés dans la salle, sont accueillis par le porteur de projet. Après le contrôle du « *pass sanitaire* », ils sont invités à émarger avant de prendre place dans le cercle. Cette disposition facilite les échanges.



Figure 2 : Illustration de la disposition de la salle

III.2.2 – Présentation de l’atelier

Une des médiateurs entre dans la salle pour débiter l’atelier.

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, le médiateur situe l’atelier « *Découverte du projet* » dans le processus de concertation de ce projet. Après une première phase d’écoute du territoire qui s’est déroulée de Juin à Novembre 2021, il s’agit du premier atelier d’une série de quatre qui se dérouleront jusqu’en juin 2022.

Puis, en quelques mots, elle souhaite :

- Donner les grands axes du déroulement de l’atelier : après une présentation mutuelle, un diaporama est affiché permettant de répondre à quelques questions sur le projet et de lancer les questions – réponses ;
- Permettre au porteur de projet de se présenter.

Dans les faits, les personnes à l’extérieur se mettent alors à taper avec beaucoup de force sur les vitres de la salle, certain exprimant leur souhait de tout casser et pour d’autres, que ces actes d’opposition vont beaucoup trop loin.

Pour la sécurité de tous et afin de permettre un apaisement, les membres de groupe de concertation, le porteur de projet et le médiateur mettent fin à l’atelier.

Les participants sortent de l’atelier sous la vigilance des gendarmes.

III.2.3 – Les personnes manifestant à l’extérieur de la salle

Les personnes qui sont à l’extérieur de la salle expriment avec force et violence qu’elles ne souhaitent pas de projet éolien sur le territoire :

- « *Il faudra vous le dire comment ? On n’en veut pas !* » ;
- « *Nous ferons tout ce qui faut pour que le projet ne se fasse pas* » ;
- « *On ne va pas s’en arrêter là, ça va être plus violent si vous n’arrêtez pas !* » ;
- « *Si le projet continue il y aura un mort un jour, on va y venir !* ».

Les participants justifient leur franche opposition au projet par :

- La zone d’implantation qui intègre une zone ZPS de Natura 2000,
- La protection des paysages et du patrimoine local,
- Sa localisation – sur un lieu de bataille « Moncontour »,

- Le PLUi qui interdit l’implantation de nouvelles éoliennes sur la commune,
- ...

Certains manifestants prennent des photos des médiateurs et du porteur de projet. Malgré leur demande de respecter leur droit à l’image, ces derniers leur refusent indiquant « *vouloir faire ce qu’ils veulent* ».

Les médiateurs et le porteur de projet sont pris à partis, bousculés, invectivés. Certains participants, imprégnés par leur émotionnels, expriment aux médiateurs des mots forts tels que « *Je ne supporte pas les gens comme vous qui n’ont pas d’avis* » ou « *Je vous méprise, je vous haie, vous ne méritez pas de vivre* » sans conscientiser leurs propos.

L’atelier étant arrêté, le calme revient progressivement. Les échanges se poursuivent. Quels que soient les propos tenus, beaucoup de défiance est exprimé. La parole souvent coupée, n’est pas entendue. Aucun espace de dialogue n’est possible.

Certains membres d’association de l’opposition expliquent leur opposition par :

- « *Je vivais en banlieue parisienne et je suis venu chercher un calme aujourd’hui perturbé par des éoliennes qui surgissent de nulle part et se multiplient* » ;
- « *Je souhaite protéger mon centre de vacances pas très loin du projet, aujourd’hui cédé* ».

III.2.4 – Clôture de l’atelier

Force est de constater que la concertation demande que toutes les personnes veuillent concerter et entamer un dialogue. Si ce n’est pas le cas, la concertation n’est pas possible.

Les personnes extérieures sont venues exprimées avec force et parfois violence leur souhait de ne pas voir d’éoliennes sur le territoire. Porter un autre regard sur ce projet leur est impossible aujourd’hui.

Certains participants de l’atelier sont repartis à la fois déçus de ne pas avoir pu participer à cet atelier et pour d’autres, choqués, d’une telle manifestation.

IV. Les apports de l’atelier au projet

Le premier atelier « *Découverte du projet* » a été interrompu suite à la manifestation à l’extérieur, de personnes exprimant avec beaucoup de force, voire de violence pour certains, leur opposition à ce projet ou à l’éolien en général. L’atelier s’est donc tenu partiellement et n’a permis que la présentation du porteur de projet ENERTRAG et du cabinet de concertation l’accompagnant dans cette démarche.

Ce premier atelier avait pour objectif de présenter l’état d’avancement du projet ainsi que la démarche de concertation dans son ensemble. A savoir, les différents ateliers de concertation avec un groupe préalablement défini (*voir partie II. La concertation du projet de Marnes*), les permanences publiques d’information pour informer et échanger avec tous les habitants des avancées du projet et des ateliers de concertation. Ainsi que les moyens de communication autour du projet.

En vue des circonstances du premier atelier « *Découverte du projet* », *Enertrag a pris la décision de ne pas poursuivre la concertation via le modèle énoncé précédemment (groupe de travail au travers d’ateliers et permanences publiques)*. ENERTRAG réfléchit dès aujourd’hui à d’autres modes de concertation, plus adaptés à ce territoire tout en poursuivant son dialogue.

ANNEXE I – Article de journal paru avant l’atelier

Article de journal « Ouest France »

Près de Thouars. Une mobilisation prévue mercredi 26 janvier sur le projet éolien de Marnes

Le promoteur éolien EnerTrag organise un « atelier de concertation » à Marnes, près de Thouars, mercredi 26 janvier à 19 h. Dénonçant un manque de communication, des habitants viendront manifester.



Le promoteur EnerTrag veut faire pousser de nouvelles éoliennes en Thouarsais, à Marnes.

ILLUSTRATION CO

Les éoliennes n’ont pas fini de crisper en Thouarsais. Mercredi 26 janvier, vers 18 h 30, en amont d’un « atelier de concertation » du promoteur éolien EnerTrag, des habitants de Marnes et ses environs, près de Thouars, manifesteront devant la salle des fêtes communale où se tient la rencontre.

Leur motivation : dénoncer la démarche du promoteur. L’information sur cet atelier ne leur serait venue que par le bouche-à-oreille et à la dernière minute. Ils organisent des ateliers de discussion avec les habitants, or, les habitants ne sont pas invités ! dit l’un des organisateurs de la mobilisation. Les choses sont en train de se passer

sans eux. Au-delà de la méthode, ce sera l’occasion pour certains de dénoncer le principe même de ce projet d’envergure, qui prévoit pas moins d’une dizaine d’éoliennes, sur une zone protégée au titre de Natura 2000.

Notons qu’après un an de mesures du vent, le mât de mesure a été démonté en novembre 2021.

Publié le 24/01/2022 à 17h31 et modifié le 24/01/2022 à 17h34

Article de journal « La nouvelle république »

Éoliennes : Marnes se mobilise pour davantage de transparence

Publié le 26/01/2022 à 06:25 | Mis à jour le 26/01/2022 à 06:25



La concertation fait débat. © (Photo archives NR)

Ce mercredi 26 janvier, à 19 h à la salle polyvalente de Marnes, le promoteur éolien EnerTrag organise un atelier de concertation. Néanmoins, un collectif d’habitants de Marnes et des environs annonce son intention de se regrouper à 18 h 30 devant la salle des fêtes, dans l’espoir d’échanger avec les représentants de la société d’éoliennes, considérant que la concertation n’est pas menée en bonne et due forme.

« Le groupe cherche à s’installer en catimini. Il nous a été rapporté que des personnes

avaient été nominativement invitées, fait savoir un membre du collectif. Si tel est le cas et que le rendez-vous n’est pas ouvert à tout le monde, cela ne respecte pas le processus normal de concertation, qui est un moment important dans la démarche d’autorisation. Nous le dénoncerons alors et réclamerons de la transparence. » Le collectif citoyen dit également avoir formulé des propositions à EnerTrag.

ANNEXE II – Article de journal paru après l’atelier

Article de journal « Le courrier de l’Ouest »

Marnes. « Nous avons distribué cinq bulletins d’information »

Publié le 28/01/2022 à 05h26



Marie Rich et Paul Ricossé ont répondu à nos questions (les masques ont été retirés le temps de la photo).

En amont de la manifestation, les responsables de la société EnerTrag ont accepté de répondre à nos questions.

La motivation des opposants est de dénoncer votre démarche. Comment procédez-vous ?

Marie Rich, cheffe de projets : « Après une étude du territoire en interne, nous avons contacté, en décembre 2018, la commune de Marnes qui nous a donné son accord pour l’identification d’un site favorable. Des bureaux d’études travaillent sur

le projet afin de faire un diagnostic écologique, paysager, acoustique, de concertation sur le territoire et la zone d’étude. Ce sont eux qui nous guident pour le choix de l’implantation qui doit être adaptée au territoire et aux enjeux. Pour l’instant, seules les études écologiques ont été lancées. Les équipes de Calidris se rendront régulièrement dans le secteur pendant une année afin de couvrir un cycle biologique complet. Ornithologues, chiroptérologues, botanistes et spécialistes de la faune réaliseront des inventaires des différentes espèces présentes dans le secteur. Le projet éolien dépend majoritairement du vent. Un mat de mesures, autorisé par l’intercommunalité, a été installé en novembre 2020 pour une durée d’un an afin de connaître la force et la direction du vent. Il a été démonté en novembre 2021 et les mesures collectées sont en cours d’étude. »

Les opposants affirment que les habitants n’ont pas d’information sur le projet. Comment communiquez-vous ?

Paul Ricossé, chargé de concertation : « Rencontrer les riverains et les acteurs du territoire dans le cadre du projet éolien afin de prendre en compte le ressenti de la population, établir un dialogue territorial sont les souhaits de EnerTrag. Nous avons distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Marnes cinq bulletins d’information et organisé deux séances publiques en juin 2021. »

Comment se sont déroulées ces deux permanences publiques ?

Paul Ricossé : « Vendredi 11 juin, 27 personnes ont été accueillies et samedi 12 juin, 23 dont un participant de la veille. 50 dont un tiers d’habitants de Marnes. Certains étaient venus s’informer, d’autres exprimer leur crainte, parfois avec beaucoup de colère, d’autres encore affirmer leur opposition à l’éolien quel que soit le projet et sa localisation, et d’autres pour le soutenir. Un compte rendu des thèmes abordés lors des permanences a été dressé et adressé aux participants qui avaient renseigné la fiche de présence et noté leur adresse courriel. Ces comptes rendus sont consultables sur le site internet ou à la mairie de Marnes. »

Quelles décisions avez-vous prises ?

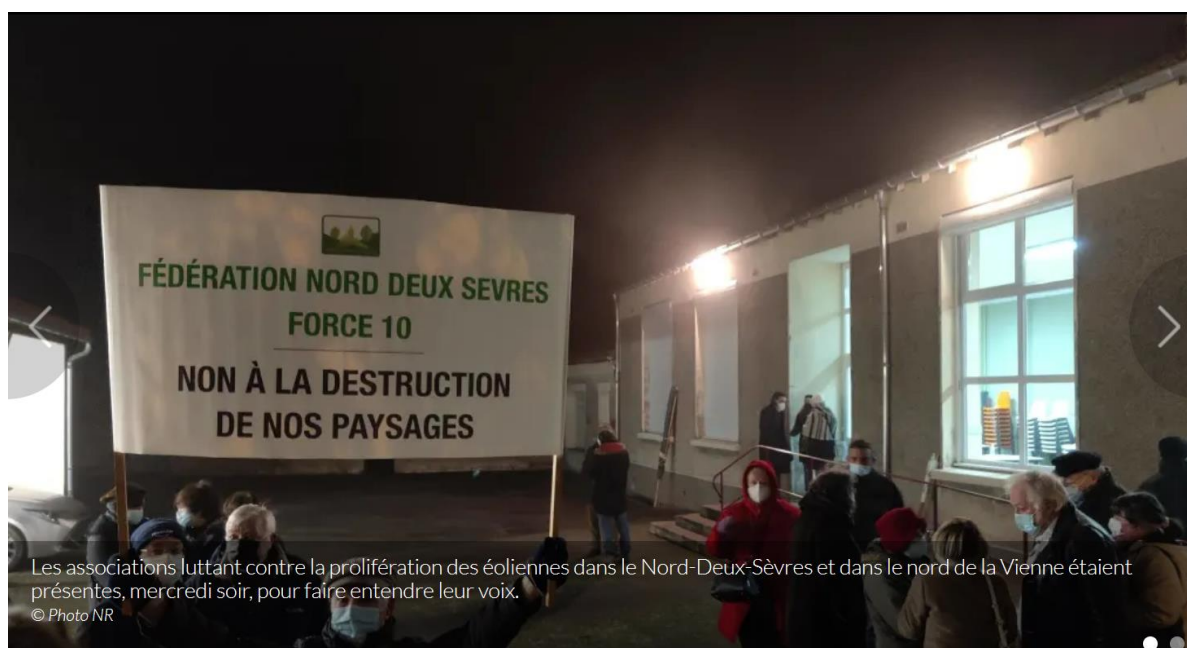
Marie Rich : « Nous avons chargé le cabinet de concertation CFPE d’effectuer une phase d’écoute du territoire. De septembre à novembre, Delphine Claux a rencontré les différents acteurs du territoire afin d’engager, très en amont de nos projets, le dialogue avec le territoire et préparer les prochaines décisions concernant le projet. La réunion de ce jour avait pour but la mise en place d’un groupe de travail. Ce groupe sera élargi à tous les acteurs œuvrant dans la zone pour les trois réunions

prévues afin de travailler ensemble sur les différents aspects de l’étude d’impact du projet éolien. Après chaque session, un compte rendu sera disponible publiquement. Pour l’instant, nous avons réduit la zone d’étude. »

Article de journal « La Nouvelle République »

À Marnes, les anti-éoliens gagnent une bataille

Publié le 28/01/2022 à 06:25 | Mis à jour le 28/01/2022 à 06:25



Mercredi 26 janvier, des opposants au projet éolien du promoteur Enertrag ont fait annuler la réunion dans la salle polyvalente de Marnes.

D'ordinaire paisible, la petite commune de Marnes est devenue, dans la soirée du mercredi 26 janvier, l'objet d'une agitation inhabituelle. La vingtaine de voitures garées à proximité de la salle polyvalente trahissaient l'ampleur (relative) de la mobilisation des opposants au projet de parc éolien porté par la société Enertrag sur la commune.

Le promoteur avait en effet loué la salle polyvalente pour y organiser une réunion de travail privée (et non une concertation publique comme nous l'avons malencontreusement écrit dans notre édition du 26 janvier), à laquelle quelques personnes étaient nominativement invitées. Mais une quarantaine d'opposants, pas tous habitants du village, sont venus perturber le rendez-vous. D'abord en se regroupant autour de la salle polyvalente. Puis, après avoir constaté que certains invités avaient pu pénétrer les lieux, en bloquant l'entrée, et en haussant le ton avec la médiatrice du promoteur éolien. L'intervention des gendarmes, venus pour calmer les esprits, a fait retomber la tension.

« Comment informer les habitants ? » Angélique Desvignes, maire de Marnes, figurait sur la liste des invités... mais n'a d'abord pas pu entrer. *« J'ai été conviée en tant que maire, et non en tant que défenseure du projet. Je veux assister à cette réunion, mais j'en suis empêchée. Comment informer les habitants qui viendraient me questionner en mairie ? »*, s'interroge-t-elle.

Si la porte lui a finalement été ouverte, elle n'aura pas plus d'éléments à fournir. Car les manifestants, massés dans la cour, frappaient aux carreaux pour perturber la réunion. Les participants ont finalement décidé de l'annuler. Une victoire pour les opposants, qui ont obtenu collectivement ce qu'ils espéraient. Mais leur guerre n'est pas encore gagnée.

Ils avaient pourtant la possibilité de défendre leur point de vue de l'intérieur, deux sièges leur ayant été réservés lors de la réunion. Notamment Hilaire Herbert, farouchement hostile au projet de parc éolien.

Parmi leurs arguments : la validation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) par la communauté de communes du Thouarsais qui exclut toute implantation d'éoliennes. Cela s'explique aussi par le fait que l'intégralité du territoire de Marnes

se situe en espace Natura 2000, et plus spécifiquement en Zone de protection spéciale (ZPS), pour préserver les populations d'outardes.

Contactée, la société Enertrag n'a pas encore pu nous rappeler pour dérouler ses arguments.

Article de journal « Le courrier de l'Ouest »

Marnes. « Vous n'avez rien à faire ici »

Publié le 28/01/2022 à 05h27

Mercredi soir, des opposants au projet éolien ont manifesté devant la salle des fêtes.



Les opposants ont refusé le dialogue avec les responsables d'EnerTrag. Il faisait nuit, une infime partie des opposants sont visibles.

En amont d'un « atelier de concertation » du promoteur EnerTrag, les opposants au projet éolien ont manifesté devant la salle des fêtes communale, mercredi soir. Les associations structurées du Pays loudunais, Paravent, Acontrevant, Bien vivre en Loudunais, ADciel, Asvette, Apache et Volauvent, rejointes par la fédération nord

Deux-Sèvres Force 10, sont venues soutenir les habitants de Marnes opposés au projet.

À 18 h 30, ces associations, une trentaine de participants, banderoles déployées et brandissant des panneaux revendicatifs, rejoints par une vingtaine d’habitants de Marnes et des environs se sont dirigés vers la cour de la salle des fêtes, dans laquelle ils ont pénétré librement. Paul Ricossé, chargé de concertation du promoteur EnerTrag, accompagné d’une autre personne, les a rejoints pour engager le dialogue. Mais là, peine perdue : « On veut être présents à la réunion. La réunion ne se fera pas sans nous. » Il n’y avait pas à discuter.

Les deux responsables de EnerTrag sont revenus vers la salle et, sur les marches, un manifestant a apostrophé Marie Rich, cheffe de projets : « Vous nous méprisez ! Vous vous accaparez nos territoires, saccagez nos paysages, notre patrimoine pour enrichir les plus riches ! Vous n’avez rien à faire chez nous ! Partez ! ».

Quelques manifestants ont voulu pénétrer de force dans la salle mais en ont été dissuadés par les plus modérés.

Hilaire Herbert, domicilié à Marnes et l’association Florilège, opposés au projet, étaient invités à participer à la réunion. Mireille Réau, présidente, a assisté à la réunion, Hilaire préférant rester dans la cour y tenir un point presse pour exprimer les arguments des habitants de Marnes et des environs opposés au projet.

Zone Natura 2000

Dans l’élaboration du PLUi (Plan local d’urbanisme intercommunal) de l’intercommunalité du Thouarsais, Marnes a accepté de rejeter tout projet éolien dans la zone Natura 2000, ZPS (Zone de protection spéciale).

Les Mesures des vents

Pour effectuer les mesures des vents obligatoires, la société EnerTrag, certaine de se voir refuser le permis de construire comme cela avait été le cas pour RP Global, a implanté son mât dans la commune limitrophe de Borcq-sur-Airvault.

Le Paysage

Les éoliennes détruisent le paysage ?

Patrimoine

Les éoliennes sont une atteinte au patrimoine.

À proximité de la zone potentielle d'implantation, des monuments sont classés : abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, tour de Moncontour, manoir de Retournay, église de Marnes, château d'Oiron. Et il est prévu d'installer les éoliennes sur le site où s'est déroulée la bataille de Moncontour en 1569.

Ce projet est d'autant plus mal venu que le Conseil communautaire vient de valider le label « Pays d'art et d'histoire » pour l'ensemble du Thouarsais.

Alors comment comprendre le choix du promoteur ?

Article de journal « Le courrier de l'Ouest »

Marnes. « La commune n'a pas rejeté tout projet éolien, la décision est intercommunale »

Publié le 29/01/2022 à 05h23

Dans l'article paru hier concernant le projet éolien, une imprécision s'est glissée : « Lors de l'élaboration du PLUi » (N.D.L.R. : Plan local d'urbanisme intercommunal), « Marnes n'a pas accepté la disposition qui rejetait tout projet éolien dans la zone Natura 2000 » a souhaité rectifier Pierre Bigot, ancien maire de Marnes. « C'est contre son avis, que la majorité de la Communauté de communes du Thouarsais (CCT) l'a adoptée. » La commune de Marnes a constamment rappelé à la CTT qu'elle avait précédemment accepté la conduite d'études éoliennes sur son territoire, sans pour autant s'engager sur les projets qui pourraient être présentés. « Le président de l'intercommunalité a précisé à cette occasion que le PLUi n'est pas un document figé, que si le résultat des études l'imposait, il pourrait toujours être modifié, et que toute demande de la société porteuse de projet serait étudiée » se rappelle Pierre Bigot.

Article de journal « La Nouvelle République »

Publié le 29/01/2022 à 06:25

Le temps est à l'orage pour les projets éoliens. Notamment dans l'Airvaudais, où les mâts se sont accumulés depuis quelques années. Derniers exemples en date à

Boussais et à Marnes, où une réunion a été annulée face à la contestation populaire (lire NR du 28 janvier). Porteuse du projet, la société Enertrag, basée à Neuville-sur-Oise (Val-d'Oise), réagit dans un communiqué : « Ce premier atelier de travail avait pour but de présenter le planning de l'année et les premiers résultats d'études. Des personnes extérieures sont venues dès le début dans l'intention de nuire à la démarche et aux personnes présentes. Compte tenu de la violence des propos et des actes tenus à l'égard des participants, de nos collaborateurs et des biens mobiliers de la commune de Marnes, Enertrag a décidé de mettre fin à l'atelier. Enertrag déplore le fait que cette manifestation a empêché l'accès à l'information et à l'échange avec les membres du groupe de concertation, et le lancement de la démarche avec l'ensemble des habitants. »

L'entreprise précise que ce projet à Marnes « a été initié en fin d'année 2018 suite à l'accord des élus », l'entreprise réaffirme sa volonté de « co-construire le projet à travers sa démarche de concertation [...] Les études toucheront à leur fin courant 2022. La prochaine étape sera la définition de l'implantation des éoliennes », conclut Enertrag, qui promet « la mise en place de permanences d'information » et renvoie vers un site internet (marnes.parcs-eoliens-enertrag.fr).

Article de journal « Le courrier de l'Ouest »

Marnes. « Je souhaite calmer le jeu »

Publié le 12/02/2022 à 05h29

Après la manifestation anti-éolien du 26 janvier, Angélique Desvignes, maire,



s'exprime.

Germain Girouard, premier adjoint et Angélique Desvignes, maire, reviennent sur la manifestation contre le projet éolien, du 26 janvier dernier (les masques ont été retirés le temps de la photo).

Le 26 janvier dernier, dix associations du Loudunais et du nord Deux-Sèvres manifestaient leur opposition en amont d’une réunion initiée par la société CFPE, qui porte un projet éolien à Marnes. " Choquée " par la virulence des anti-éolien, Angélique Desvignes, la maire, a pris une semaine de congé, « la première depuis deux ans » pour se ressourcer loin de la commune et se consacrer à sa famille. De retour aux affaires communales, l’élue réagit.

La réunion s’est-elle faite sans les habitants ?

Angélique Desvignes : « C’est faux. Avaient été invités à cette réunion trois membres du conseil municipal, trois présidents d’associations de Marnes, deux personnes hors associations résidant à Marnes, les deux propriétaires de gîtes (absents) trois personnes hors commune excusées (amis de l’abbatiale de Saint-Jouin, le maire délégué de Saint-Jouin et le maire d’Airvault) et deux agriculteurs. »

L’information de cette réunion est-elle venue par le « bouche-à-oreille » et à la dernière minute ?

« Faux. Le bulletin d’information n° 5, distribué début janvier dans toutes les boîtes aux lettres, précisait le cadre du processus de concertation.

« Les personnes invitées l’ont été par courriel envoyé le 10 janvier. Ce courriel précisait que cette réunion était privée, qu’elle avait pour but l’organisation des prochaines réunions élargies à toutes les personnes qui avaient donné leur accord pour participer aux groupes de travail sur les différents aspects de l’étude d’impact du projet éolien. »

La commune perçoit-elle annuellement 4 251 € de fonds européen au titre de Natura 2000 ?

« La commune n’a aucun contrat Natura 2000 ZPS. Par contre, elle perçoit 2 363 € du C.R.E.N, une dotation de protection de la biodiversité concernant les anciennes carrières. »

La maire aurait dû arrêter la procédure et ainsi respecter la démocratie ?

« Le maire n’a pas ce pouvoir et exposerait la commune à de lourdes sanctions financières. L’avis favorable de la commune au profit de la société Enertrag afin de prospecter le

territoire communal et conduire une étude préalable a été délibéré et accepté à l’unanimité lors de la séance du 21 janvier 2019.

« Maintenant, certains conseillers qui étaient favorables en 2019, ne siègent plus au conseil et sont contre le projet. Ils ont le droit de changer d’avis mais pas celui de bloquer le processus de concertation. »

Quelle est votre position ?

« Je ne suis ni pour ni contre mais opposée à toutes formes de violence des mots et des actes. Le 26 janvier, des opposants hors commune de Marnes ont escaladé le mur de clôture du centre technique de la commune pour tenter de pénétrer dans la salle, d’autres ont forcé la porte côté cour, d’autres m’ont empêché, jusqu’à l’arrivée des gendarmes, de revenir dans la salle. Ils voulaient assister à la réunion. L’écran avait été disposé de sorte que côté cour, ils pouvaient voir les cartes projetées mais l’un d’eux s’est mis à tambouriner sur les carreaux, tout de suite imité par ceux qui regardaient. Dans la salle, c’était intenable ! C’est ça leur démocratie ?

« Pour l’instant, je souhaite calmer le jeu et discuter avec tout le monde. »

Article de journal « Le courrier de l’Ouest »

Près de Thouars. Éoliennes à Marnes : les opposants répondent à la municipalité.

Publié le 16/02/2022 à 18h32

Le Comité de défense des Marnois répond à la municipalité à propos de la manifestation du 26 janvier contre le projet éolien de Marnes.



Le 26 janvier dernier, des opposants manifestaient en marge d’une réunion sur le projet éolien de Marnes. | ARCHIVES CO

Le projet éolien de Marnes, porté par le promoteur Enertrag, continue de faire réagir. Après les propos tenus par le promoteur et par la maire dans nos colonnes, concernant la manifestation du 26 janvier dernier, le Comité de défense des Marnois répond. « Notre présence, non violente, contrairement à ce qui a été écrit, avait pour but notre participation à cette réunion, de nombreux habitants de Marnes et ses alentours se sentant écartés du débat par la société Enertrag. Et d’avancer : Une information sur la mise en place d’un groupe de travail [...] a certes été faite, mais pas chez tous les habitants, et sans en préciser la date. Un groupe qui ne représente que 3 % de la population ». « Nous nous sentons abusés. ».

« Réunion publique contradictoire »

Pour ces opposants, « une réunion publique contradictoire reste la meilleure façon d’informer et d’engager le dialogue avec le territoire dans un esprit démocratique ».

L’association s’oppose au projet « dans un paysage déjà saturé en éoliennes », « jalonné par plusieurs édifices patrimoniaux classés et la vallée de la Dive », notamment. Par ailleurs, la commune de Marnes, rappelle le collectif, « est classée en zone Natura 2000 avec mention zone de protection spéciale, en raison de la

présence d’espèces d’oiseaux d’intérêt communautaire ». La plus emblématique est l’outarde canepetière. Une dizaine d’éoliennes sont prévues.